

## « Lāzim yuḥkā ! » : raconter la révolution

Zoé Carle

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clo/6691>

DOI : 10.4000/clo.6691

ISSN : 2266-1816

### Éditeur

INALCO

### Édition imprimée

Date de publication : 13 août 2020

Pagination : 49-57

ISBN : 9782858313501

ISSN : 0396-891X

### Référence électronique

Zoé Carle, « « Lāzim yuḥkā ! » : raconter la révolution », *Cahiers de littérature orale* [En ligne], Hors-Série | 2020, mis en ligne le 02 septembre 2020, consulté le 23 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clo/6691> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clo.6691>

---



*Cahiers de littérature orale* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

## « Lāzim yuhkā ! » : raconter la révolution

Zoé CARLE

Aix-Marseille Université, CNRS, UMR 8562, LabexMed

<p>1.</p> <p>شولاسفنب اشابل اعجر</p> <p>ةروصا سب ريغتال للاو</p> <p>ريرحتلال يف محري هللا</p> <p>ةروسكم هني ع , صوب ي بلك</p> <p>نأمشمهل منينتا امه</p> <p>ناوخال اياو ركسعالا</p>	<p><i>rega 'a al-bāshā benafs al-wesh</i></p> <p><i>welli ettgayar bas al-ṣoura</i></p> <p><i>allah yerham fi al- Tahrīr</i><sup>1</sup></p> <p><i>kalb yebouṣ, 'einho maksoura</i></p> <p><i>homa etnīn malhomsh amān</i></p> <p><i>al-'askar waya al-iḥwān</i></p>	<p>La police est revenue et son visage n'a pas changé</p> <p>La seule chose qui a changé c'est l'image</p> <p>On se souvient tous de Tahrir</p> <p>Le chien nous regarde, mais son œil est poché<sup>2</sup></p> <p>Il y en a deux à qui on ne peut pas faire confiance</p> <p>Ce sont les militaires et les Frères</p>
<p>2.</p> <p>نأى كحُي</p> <p>ى كح ي مزال</p> <p>انبابش نإ</p> <p>انتان بنإو</p>	<p><i>yuhka anna</i></p> <p><i>lāzem yuhka</i></p> <p><i>in shabābnā</i></p> <p><i>wa in banātnā</i></p>	<p>On raconte que...</p> <p>Il faut raconter...</p> <p>Que nos jeunes et nos filles</p>

1. La phrase est bancale, sans doute pour des raisons rythmiques : la syntaxe est « tordue » pour correspondre au rythme.

2. Voir commentaire section 1.

<p>ةروث اولم ع ناكرب ناك ركسعالا م اهيلع اوضر اهينع اوقزخ ناوخإلا عم اوفلحت! م [battement de mains]</p>	<p>'<i>amalo thawra</i> <i>kān burkān</i> <i>gom al-'askar</i> <i>raddo 'aleiha</i> <i>haza 'o 'eniha</i> <i>gom etthalfou ma 'a al-ikhwān</i></p>	<p>Ont fait une révolution C'était un volcan L'armée est arrivée Elle lui a répondu En leur crevant les yeux Elle s'est alliée avec les Frères</p>
<p>3. يوطنط يوطنط روزدهاش تنأ يوطنط روتاتك دلال يوطنط انتانبلحاس اي يوطنط انتانبي رع م يوطنط</p>	<p><i>Tantawi</i> <i>Tantawi</i> <i>enta šāhed zour</i> <i>Tantawi</i> <i>Lel-diktator</i> <i>Tantawi</i> <i>ya sābel banātnā</i> <i>Tantawi</i> <i>ma 'arri banātnā</i> <i>Tantawi</i></p>	<p>Tantawi Tantawi Tu es un faux témoin Tantawi Pour le dictateur Tantawi Toi qui traînes nos filles au sol Tantawi Toi qui dénudes nos filles Tantawi</p>
<p>4. ريبك اي اشباب اي اشباب ريبك قرف اني ب ام قرف لال ةيضرق لجال فقاو انا ةيقرت اشباب اي ينتسم ش م</p>	<p><i>bāshā bāshā ya bāshā ya kebīr</i> <i>al-far 'ma beinnā far 'kebīr</i> <i>ana wa 'eflagl 'adeya</i> <i>mesh mestanni ya bāshā tar 'eya</i></p>	<p>Chef chef, toi ô grand chef Il y a une grande différence entre nous Moi je suis là pour une cause Je ne suis pas là, chef, à attendre une promotion</p>
<p>5. آه اندلب اي ةيكت اي</p>	<p><i>aaaah aaaah</i> <i>ya baladnā</i> <i>ya tkya</i></p>	<p>Ah, ah Ô notre pays Pays sous la coupe d'usurpateurs<sup>3</sup></p>

3. Nous ne traduisons pas le terme *tkya* mais plutôt l'idée à laquelle il renvoie. Voir commentaire plus bas.

<p>ةوصو اي ةرحلال يكي فوشأ يسفن ةرحلال يكي فوشأ يسفن</p>	<p><i>ya woseya</i> <i>nefsi ašouf fiki al-horreya</i> <i>nefsi ašouf fiki al-horreya</i></p>	<p>Pays sous tutelle Je veux voir la liberté en ton sein Je veux voir la liberté en ton sein</p>
<p>6. ةلودل سيئار بلكلل اووق ةلودل نمأ طقس سي طقس سي كسبح لفق او كبالك لم يلع ده رهاظتلال نونق كسفن يلع ده رهاظتلال نونق كسفن</p>	<p><i>'oulou lel-kalb ra 'is al-dawla</i> <i>yasqot yasqot amn al-dawla</i> <i>lem kilābak we 'fel ḥabsak</i> <i>qanoun al-tazahor dah 'ala nafsak</i> <i>qanoun al-tazahor dah 'ala nafsak</i></p>	<p>Dites au chien qui vous sert de président À bas, à bas la Sécurité de l'État<sup>4</sup> Rappelle tes chiens, ferme tes geôles Ta loi anti-manif tu peux te la garder Ta loi anti-manif tu peux te la garder</p>
<p>7. رهاظت نونق هي ينعي رهاظت نونق هي ينعي ةسيسلوب ةلود عوجر ينعي يطا بنبالو فاخنبالو يطا اولو توصلال انيسن انحا يطا طملا يلع اندخ انحا يح برضا , زاغ برضا ياج ةيلخالدال رود</p>	<p><i>ya 'ni eh qanoun tazahor</i> <i>ya 'ni eh qanoun tazahor</i> <i>ya 'ni rogou ' dawla boullisseya</i> <i>wala benḥaf wala benṭaṭi</i> <i>ehna nesena al-ṣawt al-waṭy</i> <i>ehna akhadna 'ala al-maṭaṭaty</i> <i>eḍrab ḡaz , eḍrab ḥay</i> <i>dour al-daḥeleya gay</i></p>	<p>Que veut dire une loi anti-manif ? Que veut dire une loi anti-manif ? Ça veut dire le retour de l'État policier On n'a plus peur on ne courbe plus l'échine On a abandonné la voix basse On a pris l'habitude des balles en caoutchouc Envoyez les lacrymos, tirez à balles réelles Le tour du ministère de l'Intérieur viendra</p>
<p>8. لطب</p>	<p><i>bāṭel</i></p>	<p>Illégal</p>

4. La Sécurité de l'État désigne les services de renseignement du ministère de l'Intérieur, rebaptisés depuis Amn al-Watani [Sécurité de la Nation].

روشاع حماس	<i>Sameh Achour</i>	Sameh Achour
لطاب	<i>bāiel</i>	Illégal
نامك يسيسو	<i>wa Sissi kamen</i>	Et Sissi aussi
لطاب	<i>bāiel</i>	Illégale
مكروتسد	<i>dostourkom</i>	Votre constitution
لطاب	<i>bāiel</i>	Illégal
نيسمخ دنجال	<i>lagnet-hamsin</i>	Le comité des cinquante <sup>5</sup>
لطاب	<i>bāiel</i>	Illégal
لطاب	<i>bāiel</i>	Illégal <sup>6</sup>

### Novembre 2013, Le Caire, Qasr el-Ainy

La scène a été tournée de nuit, le mardi 26 novembre 2013, sur l'avenue Qasr el-Ainy en plein centre-ville du Caire, devant le Majlis al-Choura. Le dimanche précédent, le 24 novembre, le président par intérim Adly Mansour promulguait une nouvelle loi permettant aux autorités d'interdire des réunions ou des manifestations susceptibles de menacer la sécurité publique<sup>7</sup>. Le texte, accordant au ministère de l'Intérieur de larges pouvoirs discrétionnaires sur les manifestations, reste flou sur les circonstances dans lesquelles une manifestation pouvait être jugée « dangereuse » et donc être interdite et prévoit des peines de prison allant de un à cinq ans pour des motifs aussi variés que le port d'une cagoule ou celui d'une arme. Dans un contexte de répression sanglante<sup>8</sup> contre

5. Comité constitutionnel.

6. Merci à Hicham Abou-Chabana pour son aide indispensable à la retranscription et à la traduction.

7. Parmi les dispositions répressives, mentionnons l'article 8 de la loi qui stipule que quiconque souhaite organiser un rassemblement pacifique en Égypte doit en avvertir le ministère de l'Intérieur au moins trois jours ouvrés à l'avance. Les organisateurs doivent remettre un document écrit indiquant : l'heure de début et de fin de la manifestation ; le trajet précis qu'empruntera le cortège ; le but et les revendications de la manifestation ; les slogans qui seront scandés, le contenu des affiches et des pancartes ; l'identité et les coordonnées personnelles des organisateurs. Une fois le dossier transmis, la manifestation ne pourra avoir lieu qu'après permission officielle du ministère de l'Intérieur, qui peut être communiquée au dernier moment.

8. Le 14 août 2013, les forces de sécurité ont dispersé dans le sang le *sit-in* tenu sur la place Raba' par les partisans du président Morsi. En septembre 2013, l'organisation des Frères musulmans a été déclarée organisation terroriste par les autorités. Des condamnations

les partisans du président Mohammed Morsi, renversé le 3 juillet 2013, cette loi prenait alors place dans l'arsenal répressif visant ces derniers et les Frères musulmans, mais constituait également un tournant majeur dans la politique répressive du régime militaire tout juste réinstallé au pouvoir puisque cette loi allait permettre de museler toutes les oppositions. En réponse à cette promulgation, des manifestations désormais « sauvages » ont été immédiatement organisées par des activistes, ni pro-Morsi, ni pro-armée<sup>9</sup>. C'est la raison de ce rassemblement devant le Majlis al-Choura (conseil consultatif, chambre haute du système bicaméral égyptien), à deux pas du Majlis al-Sha'b (Parlement), où la loi a été adoptée. La vidéo, filmée sur un téléphone portable<sup>10</sup>, est caractéristique des images de manifestations prises sur le vif par des smartphones : alternant entre plans verticaux et horizontaux, cadrée à la va-vite, elle ne donne qu'une vision partielle du lieu et des protagonistes. Son personnage principal est une jeune femme, dos à un cordon de militaires qui protègent le bâtiment, face à un groupe qui scande les slogans après elle. La vidéo commence au milieu d'une profération.

### « Il faut raconter... »

Nous avons reproduit le *texte* de ce rassemblement, en faisant apparaître artificiellement les différentes sections qui le composent. Cette partition, au sens propre et au sens figuré, permet de comprendre la façon dont se structurent ces improvisations publiques : à l'aide de matrices, à la fois formulaires et narratives, le meneur guide une profération collective. On parlera volontiers de matrices dans la mesure où ces éléments constituent un texte non écrit, qui peut être adapté soit localement lorsqu'une formule est modifiée, soit lorsque toute une séquence constitue une variation. La familiarité est toutefois un élément clé, qui joue dans le processus de mémorisation pour le meneur et dans la reconnaissance par l'auditoire qui peut adapter ses « réponses ». Les proférations de slogans se situent ainsi entre le mot d'ordre et le chant de manifestation : si elles ne sont

---

à mort collectives ont été prononcées à plusieurs reprises contre des membres ou des partisans de la Confrérie.

9. Le jeudi 28 novembre, les activistes révolutionnaires Ahmed Maher (fondateur du Mouvement du 6 avril), Mohammed Adel, Ahmed Douma et 'Alaa Abd El Fattah seront arrêtés ; les trois premiers condamnés à trois ans de prison en décembre 2013, le dernier à quinze ans en juin 2014, de même que vingt-cinq autres accusés.

10. Celui de Madiha Doss, professeure de linguistique de l'université du Caire, et qu'elle nous a généreusement transmise.

pas mélodiques, les formules s'articulent entre elles de façon à composer des petits ensembles modulables, qui ont souvent des qualités narratives. Ce dernier aspect est d'ailleurs thématisé dans nombre de proférations. Ici on mentionnera notamment la section 2 s'ouvrant par « On raconte que... » Il s'agit là d'un genre particulier de profération, développée notamment par le Mouvement du 6 Avril, le *hetaf al-hadouta* qui assume le genre narratif, se donnant comme des micro-récits de la geste révolutionnaire.

Dans l'ensemble, cette profération en particulier comprend des sections « classiques », qui se signalent pour l'auditoire par leurs formules inaugurales et leur permettent de dérouler le *texte* non écrit de la scansion. Ces classiques ont été adaptés au contexte, celui de la promulgation de loi encadrant les manifestations, permettant à la fois une reconnaissance et une actualisation des formules. Chaque section débute par une expression qui permet d'identifier des séquences familières, à la fois dans les rythmes et les contenus. Dans l'ensemble, la profération se fait selon le principe du *call and response*, où le chœur soit répète le slogan énoncé par la meneuse, soit répond par un mot ou une expression consacrée.

Les cultures orales contestataires s'ancrent à la fois dans la culture populaire et dans des cultures militantes spécifiques. Ici, il s'agit d'un répertoire de slogans révolutionnaires libéraux, qui se caractérise par sa tonalité anti-autoritaire et ses attaques répétées à l'encontre de la police. De façon classique, celle-ci est désignée par deux termes délégitimants, une insulte (*kalb* [chien]), ou bien le titre ironique *bāsha* [chef]. Nous proposons un commentaire rapide de quelques sections pour expliciter certaines références.

La section 1 installe d'emblée la tonalité anti-autoritaire, désignant sa cible principale comme étant la police. Le petit récit fait référence aux défaites infligées à la police par les révolutionnaires sur la place Tahrir le 28 janvier (*allah yerham fi al-Tahrir*), à la suite de quoi la police aurait pour ainsi dire disparu des rues jusqu'en décembre 2012, l'armée assurant le maintien de l'ordre. De façon régulière, les chants révolutionnaires ont rappelé cette humiliation, prédisant que le retour honteux des forces de l'ordre ne pourrait se faire sur les mêmes modalités. L'expression *'ainho maksura*, littéralement « son œil est cassé », signifie que la personne ne peut lever le regard à cause de l'humiliation qui lui a été infligée. La section 4 est également une adresse ironique à la police, reprenant à son compte l'expression flagorneuse *bāsha bāsha* [chef, chef!] indiquant la position subalterne du locuteur. En dépit de ces attaques, le chant semble toutefois ici prendre acte du retour effectif de l'État policier qui sera confirmé à la section 7.

La section 2 s'ouvre avec l'expression consacrée *yuhkā anna*, que l'on pourrait traduire par « Il était une fois », tant elle est interchangeable avec l'expression

*Kān ya makān*<sup>11</sup>. Il s'agit là d'un petit récit de la geste révolutionnaire, simplifié à l'extrême mais rappelant l'alliance des deux principaux ennemis de la révolution des *shebābs*, en dépit de leurs confrontations apparentes : l'armée et les Frères musulmans.

La section suivante est une attaque personnelle envers le maréchal Tantawi, commandant en chef des forces armées égyptiennes du 11 février 2011, date de la démission de Hosni Moubarak, jusqu'au 30 juin 2012 et l'investiture de Mohammed Morsi. Ce court chant a émergé notamment au moment des confrontations de la rue Mohammed Mahmoud en novembre 2011<sup>12</sup>. Il fait entre autres référence à l'épisode connu comme celui de « la fille au soutien-gorge bleu », lorsqu'une jeune femme avait été traînée au sol, son abaya arrachée laissant apparaître son soutien-gorge, alors qu'elle était rouée de coups par des militaires lors d'une manifestation le 17 décembre 2011. La scène d'une grande violence, filmée et diffusée sur l'internet et sur plusieurs chaînes de TV, était rapidement devenue un symbole de la brutalité de l'armée<sup>13</sup>.

La section 5 est une déploration en forme d'adresse au pays. Ce chant très connu s'inscrit dans une certaine veine des slogans et chants de manifestations qui développe le thème de la spoliation du pays. On note l'emploi de l'expression *tkeya*, terme signifiant hospice, asile ou bien couvent (pour les soufis), qui est ici employé en un sens bien précis, celui de lieu abandonné qui peut être approprié par n'importe qui. L'expression se rapprocherait de « où l'on rentre comme dans un moulin » en français et renvoie au fait que le pays a été capté par ceux à qui il n'appartient pas. On retrouve de façon subtile les stratégies de délégitimation empruntant au registre décolonial, les puissants étant construits en ennemis de leurs pays, spoliateurs qui vendent les ressources de l'Égypte, agents des puissances étrangères, héritiers des colons.

Enfin la dernière section est également un classique des proférations : le meneur égrène une série de noms ou d'institutions tandis que le chœur entonne *batel*, qui signifie illégal, non valide, non conforme à la loi. Le chant est inspiré d'un film culte, très souvent cité pendant et après la révolution, *Shay' men al-khouf* [Quelque chose à craindre], de Hussein Kamal, tourné en 1969, adaptation d'une nouvelle de Tharwat Abaza. Il raconte l'histoire d'un village de l'Égypte rurale, sous la coupe d'un tyran nommé 'Atris qui, pour punir les habitants, leur coupe l'accès à la rivière. Seule une jeune femme, Fo'ada, promise à 'Atris, ose s'opposer

---

11. *Kān ya makān* [Il était une fois], est la formule qui ouvre couramment les contes.

12. Sur l'analyse de cette séquence, voir RYZOVA, 2019.

13. HAFEZ, 2014.

au tyran et rétablit l'accès à l'eau. Deux scènes sont restées célèbres dans la culture politique populaire : celle où l'on voit la jeune femme actionner le puits et la scène finale. Alors qu'Atris a voulu forcer Fo'ada à l'épouser, on voit les villageois marcher vers la maison d'Atris, et répéter la formule du cheikh déclarant le mariage de Fo'ada et Atris invalide : لطاب سيرت ع نم ةداؤف زاوج (*gawāz Fo'āda men Atris bātel*)<sup>14</sup>.

Réalisé en 1969, soit deux ans après la défaite cinglante de la guerre des Six Jours, le film appartient à un moment particulier de l'histoire égyptienne, où les productions culturelles et tout particulièrement le cinéma sont pensés comme une chambre d'écho à un projet nassériste jusque-là triomphant. Le propos décolonial de ce dernier est métaphorisé dans le film où le tyran Atris incarne un occupant autoritaire – les Ottomans ? – auquel seule une femme – l'Égypte – ose résister, avec l'appui d'un mouvement populaire. La scène finale où les villageois déclarent unanimement que le mariage d'Atris et de Fo'ada – soit de l'autorité et de l'Égypte – est nul et non avenue affirme ainsi la victoire de la voix d'un peuple souverain contre la tyrannie. Bien entendu, la symbolisation assez schématique des thèmes de la révolution contre l'autorité abusive dans ces fictions a connu des vies politiques variées au-delà du récit nassérien, signe d'une véritable appropriation par la culture populaire. La figure de Fo'ada est ainsi devenue une référence pour les mouvements féministes égyptiens, tandis que la scène finale de la marche des villageois et son célèbre slogan ont fait leur chemin sur les pancartes et dans les chœurs de manifestants en 2011.



Illustration 1

Atris et Fouada, capture d'écran du film *Shay'an men al-khawf*

Hussein Kamal, 1969.

14. Ici l'extrait en question : <https://www.youtube.com/watch?v=ZdqRMhn72P0>. Il est possible de voir le film entier sur Youtube ici : [https://www.youtube.com/watch?v=56P\\_vxTE-2Y](https://www.youtube.com/watch?v=56P_vxTE-2Y).

Ces soirs de novembre 2013 ont marqué le début d'une phase répressive de très grande ampleur après la clôture du processus révolutionnaire, que l'on peut grossièrement décrire en trois phases : l'occupation iconique de la place Tahrir du 25 janvier au 11 février 2011, la période de transition démocratique jusqu'aux élections de juin 2012 et l'année d'exercice du pouvoir des Frères musulmans jusqu'en juillet 2013. On se situe à un moment de bascule où la répression qui jusque-là touchait essentiellement la Confrérie est sur le point de s'étendre à l'ensemble de la vie politique égyptienne. Comme l'annoncera plus tard le titre d'un article publié sur le site d'Al-Jazeera en 2016 : « من سي رت ع جاوز.. سي سي ل ر م أب : ري غ ة داؤف "ل ط اب" [Sur ordre de Sissi, le mariage d'Atris et de Fouada n'est plus annulé]<sup>15</sup>. »

### **Bibliographie :**

HAFEZ Sherine, 2014, "*Bodies That Protest: The Girl in the Blue Bra, Sexuality, and State Violence in Revolutionary Egypt*" in *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, n° 40(1), p. 20-28.

RYZOVA Lucie, 2019, "*The Battle of Muhammad Mahmoud Street in Cairo: The Politics and Poetics of Urban Violence In Revolutionary Time*" in *Past & Present*, n° 29, <https://doi.org/10.1093/pastj/gtz029>.

---

15. <https://lc.cx/6HXeKiZZ5>.